



Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de minorité de la commission chargée de l'étude du préavis 2021-32 relatif à :

**La demande d'un crédit complémentaire concernant l'assainissement, la rénovation et l'agrandissement de l'Hôtel de Ville, des bâtiments annexes et de son parking
Place du Marché 1**

Monsieur le Président, Chers membres du Conseil,

1. Préambule :

Rénover le bâtiment public le plus emblématique de la ville, devenu obsolète d'un point de vue statique et énergétique est pertinent. Pourtant le déroulé législatif de ce dossier est opaque. La Municipalité soumet un préavis complémentaire à hauteur de 8 millions, le qualifiant de nouveau projet car les données du préavis initial 2021-04 ont fait seulement l'objet d'une étude de réalisation préliminaire.

De plus le « menu complémentaire » est amputé d'un chauffage à l'énergie renouvelable, remplacé par une promesse de chauffage à distance (CAD). Celui-ci est présenté comme une énergie durable par la Municipalité. C'est un changement de cap alors que le Conseil a déjà plébiscité une option 100 % renouvelable. Le contexte d'urgence climatique actuel implique des décisions déterminées en faveur de l'environnement. Anticiper les standards cantonaux et fédéraux serait responsable, éco responsable et raisonnable.

Le présent rapport de minorité met le focus sur le producteur de chaleur de la future réalisation. La mise à l'enquête de l'Hôtel-de-Ville est déjà clause alors que nous déciderons maintenant de l'octroi ou non, du crédit complémentaire pour sa rénovation.

2. Le choix de la production de chaleur :

Le préavis complémentaire décrit les avantages, inconvénients, impossibilités de différents types de producteurs de chaleur qui seraient a priori tous à égalité. La finalité de la démonstration avance la solution la plus économique, sollicitant une dérogation au Canton et qui plus est, en contradiction avec les normes environnementales exemplaires que doivent appliquer les collectivités publiques en

vue de diminuer de moitié les émissions de CO2 d'ici 2030.

Le critère financier met en concurrence des installations de chauffage à énergie fossile directe ou présentant des défis environnementaux (CAD) contre des installations à énergie renouvelable. La rénovation des sanitaires et du chauffage de l'Hôtel-de-Ville devrait être analysée et traitée avec les mêmes standards que les postes : isolation de façade, électricité, informatique, etc.

La présentation de l'option géothermie décrite est l'illustration de la maxime : « lorsque l'on veut noyer son chien, on dit qu'il a la rage ». Celle-ci est présentée en maintenant l'option d'un chauffage à haute température (radiateur) alors que ce couple « production / diffusion de chaleur » n'existe pas. La démonstration par l'absurde n'est pas digne d'un préavis. Présenter la transformation à 100% du second œuvre (80% dans le projet soumis) avec une option de chauffage à basse température aurait permis d'éclairer les conseillers communaux non-spécialistes. La géothermie est une option optimale en termes d'efficacité énergétique, de non rejet de CO2 et financière, en phase d'exploitation. Plusieurs de ces qualités s'appliquent à l'option de la chaufferie à bois couplée avec du solaire thermique (été).

L'option pellets est réaliste mais pas la plus optimale pour notre commune qui pourrait devenir productrice de sa « source énergétique » avec la version chaudière à plaquettes de bois. Les parts de marché investies localement ou en Suisse pour l'énergie à bois sont de 90% alors qu'elle chute à 40% pour le mazout et 25% pour le gaz. Créer des places de travail devrait parler à l'ensemble des conseillers communaux.

Enfin, l'option gaz n'est plus possible pour un projet de rénovation entrepris par une collectivité publique qui prépare « un Plan Climat » alors que c'est la solution retenue de façon provisoire en vue de l'arrivée du CAD à Aigle !

3. Une étape après l'autre sans promesse mirobolante

La commune est propriétaire de plusieurs édifices bâtis au centre-ville. Ceux-ci datent d'époques différentes de construction : l'ancien Hôtel-de-Ville historique, les bâtiments scolaires et adjacents, le locatif Bec d'Aigle, le Chantier Communal ou le futur EEG, etc. La Municipalité pourrait faire des promesses de contrat d'approvisionnement par Satom SA afin d'attirer le CAD au centre-ville sans tout miser sur l'Hôtel-de-Ville qui doit se réaliser en urgence. A ce stade, le CAD est un projet en phase d'étude préliminaire. L'énergie qu'il distribuera n'est pas renouvelable. La Municipalité le présente comme durable alors que la consommation et par conséquent l'élimination des déchets devra drastiquement diminuer. La Suisse consomme en moyenne l'énergie de deux planètes et demie par année civile. Le tri des déchets doit s'intensifier afin de valoriser un maximum le recyclage et diminuer l'incinération de ceux-ci. Ces considérations ne plaident pas pour l'extension sans limite du réseau de chaleur de Satom SA même si nous ne sommes pas formellement opposer à ce qu'une étude de faisabilité soit menée.

Le producteur de chaleur de l'Hôtel-de-Ville doit répondre aux normes environnementales les plus exigeantes et ne pas s'inscrire en dérogation aux prescriptions de la police des constructions. Cette approche responsable coûterait

plus cher à l'investissement. Une plus grande partie des coûts d'utilisation resterait dans l'économie Suisse et régionale. La Municipalité devait présenter une option de chauffage renouvelable au demeurant mieux subventionnée. Ce choix serait couplé à la production de chaleur grâce à des panneaux solaires thermiques (option abandonnés au profit de photovoltaïques du préavis 2021-04 au 32). Ce système écologique pourrait se coupler ultérieurement au CAD, si celui-ci venait à desservir le centre-ville après les décisions et signatures de contrat qui devraient suivre les études de marché et de faisabilité.

4. En résumé

Dans les années 1960, les Aiglons ont fait preuve d'audace architecturale en faisant construire l'Hôtel-de-Ville que nous connaissons. L'édifice novateur est inspiré du mouvement architectural moderniste incarné entre autres par les réalisations de l'architecte, *Le Corbusier* (1887 – 1965), né en Suisse et naturalisé en France. Soixante ans plus tard, dans un contexte de dégradation climatique rapide, les Aiglons ont l'opportunité de rénover (plutôt que de raser et reconstruire) un Hôtel-de-Ville exemplaire en termes d'efficacité thermique et de production de chaleur renouvelable.

Conclusion

Au vu des éléments rapportés ci-dessus, la minorité de la Commission a l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes :

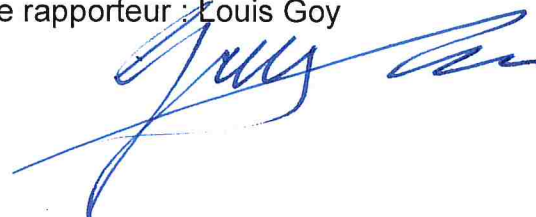
LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2021-32 du 20 décembre 2021
- Ouï le rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. De voter le crédit complémentaire nécessaire de huit millions et cinq cents mille francs (CHF 8'500'000) pour l'assainissement, la rénovation et l'agrandissement de l'Hôtel de Ville, des bâtiments annexes et de son parking. Le complexe sera alimenté par un chauffage à combustible non fossile ;
2. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir le montant de CHF 8,5 mio. sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou emprunté aux meilleures conditions le moment venu et amorti sur la durée maximale de 30 ans ;
3. De déduire le montant des subventions obtenues.

Le rapporteur : Louis Goy



Aigle, le 23 janvier 2022